

SÉANCE DU 15 SEPTEMBRE 2016

Nombre de conseillers en exercice : **19**
Nombre de conseillers présents : **16**
Nombre de conseillers de votants : **18**

Date de la convocation : **09 septembre 2016**
Date d'affichage de la convocation : **09 septembre 2016**

L'an deux mil seize, le quinze septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de PLEUGUENEUC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après la convocation légale, sous la présidence de Monsieur RÉGEARD Loïc, Maire.

Étaient présents : MM. MONTIGNÉ Claude, CROQUISON Sébastien, BARBY Éric, EGAULT Pascal, BESSIN Pascal, MASSON Jean-Paul, LEFEUVRE André, Mmes SAUVEUR Pauline, NIVOL Nadine, HOUIT Yolande, NIVOLE Nathalie, VERGER Laurence, LEBAS Sophie, ROZE Marie-Paule, GUYNEMER Patricia,

Absents excusés : Mmes GASCOIN Laurence (procuration donnée à M. RÉGEARD Loïc) et CAZIN Mireille (procuration donnée à Mme VERGER Laurence).

Absent non excusé : M. de LORGERIL Olivier

Un scrutin a eu lieu ; Mme NIVOLE Nathalie a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

-
- Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 05 juillet 2016
 - Élection du secrétaire de séance
-
1. Délégation à la Communauté de Communes Bretagne Romantique pour le dépôt du document d'urbanisme sur le Géoportail de l'Urbanisme
 2. Création de régies municipales : salles municipales, location du matériel et étude surveillée
 3. Tarifs garderie municipale 2016 – 2017
 4. Mission de maîtrise d'œuvre : extension cantine municipale
 5. Personnel communal : avancements de grade et mise à jour du tableau des effectifs
 6. Rapport d'activités 2015 - Communauté de Communes Bretagne Romantique
 7. Point sur la rentrée scolaire
 8. Informations diverses
 9. Questions diverses

I- **DÉLÉGATION À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BRETAGNE ROMANTIQUE POUR LE DÉPÔT DU DOCUMENT D'URBANISME SUR LE GÉOPORTAIL DE L'URBANISME (délibération n°60-2016)**

Nomenclature : 5.7 Intercommunalité

Description du projet :

La Communauté de communes Bretagne Romantique (CCBR) s'est engagée en juillet 2014 à réaliser la **numérisation du Plan Local d'Urbanisme** de la commune pour son intégration et sa diffusion sur le Système d'Information Géographique (SIG).

Il a été effectué les contrôles et corrections nécessaires pour que le PLU soit conforme à celui disponible en mairie.

A l'horizon 2020, la commune aura l'obligation de déposer son PLU dématérialisé sur le Géoportail National de l'Urbanisme (GNU). Ce versement peut se faire dès à présent si la commune le souhaite. La Communauté de communes procède au versement du document d'urbanisme sur le site officiel du GNU, mais la commune reste souveraine et c'est elle qui décide de l'activation ou non pour son accessibilité au public.

La présente délibération a pour objet de **désigner la Communauté de communes Bretagne romantique comme délégataire** pour le dépôt des fichiers sur la **plateforme internet du GNU**.

La plateforme du GNU qui disposera du PLU dématérialisé est : <https://geoportail-urbanisme.gouv.fr/>

La commune reste **l'organe de validation** du document d'urbanisme et celui qui **autorise sa diffusion** sur internet.

Entendu cet exposé, l'Assemblée, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'autoriser la Communauté de communes Bretagne Romantique comme délégataire de la commune pour le dépôt des données sur le Géoportail de l'urbanisme
- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'accord pour la délégation à la Communauté de communes Bretagne Romantique, ainsi que tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

II- **CRÉATION D'UNE RÉGIE DE RECETTES POUR LA LOCATION DES SALLES COMMUNALES (délibération n°61-2016)**

Nomenclature : 7.10 Divers

Il est demandé au Conseil Municipal de créer une régie de recettes pour permettre l'encaissement des produits venant de la location des salles communales : salle multifonction, salle annexe des sports, salle des sports et salle associative.

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- **CRÉE** une régie de recettes « Location des salles communales » et fixe le montant maximum de l'encaisse à 1 500 € (mille cinq cents euros),
- **DÉCIDE** de fixer les modalités de recouvrement de la régie de recettes de la location des salles communales comme suit :

Siège de la régie	Mairie de Pleugueneuc
Montant maximum de l'encaisse	1 500 €
Modes de recouvrement	Chèque bancaire ou numéraire
Recouvrement des produits	Carnet à souches
Dépôt de l'encaisse au Trésor Public	Dès que le montant de l'encaisse atteint la somme de 1 500 € et au minimum une fois par mois
Régisseur titulaire et régisseur suppléant	Cautionnement de 300 € et pas d'indemnité de responsabilité

- **CHARGE** M. le Maire de nommer par arrêté un régisseur titulaire et un suppléant dans les conditions définies ci-dessus,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération et à engager toutes les démarches relatives à ce dossier.

III- CRÉATION D'UNE RÉGIE DE RECETTES POUR LA LOCATION DU MATÉRIEL COMMUNAL (délibération n°62-2016)

Nomenclature : 7.10 Divers

Il est demandé au Conseil Municipal de créer une régie de recettes pour permettre l'encaissement des produits venant de la location du matériel communal : chapiteaux, tables et chaises.

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- **CRÉE** une régie de recettes « Location de matériel communal » et fixe le montant maximum de l'encaisse à 450 € (quatre cent cinquante euros),
- **DÉCIDE** de fixer les modalités de recouvrement de la régie de recettes de la location du matériel communal comme suit :

Siège de la régie	Mairie de Pleugueneuc
Montant maximum de l'encaisse	450 €
Modes de recouvrement	Chèque bancaire ou numéraire
Recouvrement des produits	Carnet à souches
Dépôt de l'encaisse au Trésor Public	Dès que le montant de l'encaisse atteint la somme de 450 € et au minimum une fois par mois
Régisseur titulaire et régisseur suppléant	Pas de cautionnement et pas d'indemnité de responsabilité

- **CHARGE** M. le Maire de nommer par arrêté un régisseur titulaire et un suppléant dans les conditions définies ci-dessus,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération et à engager toutes les démarches relatives à cette affaire.

IV- CRÉATION D'UNE RÉGIE DE RECETTES POUR L'ÉTUDE SURVEILLÉE APRÈS L'ÉCOLE (délibération n°63-2016)

Nomenclature : 7.10 Divers

Il est demandé au Conseil Municipal de créer une régie de recettes pour permettre l'encaissement des produits venant de l'étude surveillée après l'école.

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- **CRÉE** une régie de recettes « Étude surveillée » et fixe le montant maximum de l'encaisse à 450 € (quatre cent cinquante euros),
- **DÉCIDE** de fixer les modalités de recouvrement de la régie de recettes de l'étude surveillée comme suit :

Siège de la régie	Mairie de Pleugueneuc
Montant maximum de l'encaisse	450 €
Modes de recouvrement	Chèque bancaire ou numéraire
Recouvrement des produits	Carnet à souches
Dépôt de l'encaisse au Trésor Public	Dès que le montant de l'encaisse atteint la somme de 450 € et au minimum une fois par mois
Régisseur titulaire et régisseur suppléant	Pas de cautionnement et pas d'indemnité de responsabilité

- **CHARGE** M. le Maire de nommer par arrêté un régisseur titulaire et un suppléant dans les conditions définies ci-dessus,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération et à engager toutes les démarches relatives à cette affaire.

V- MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE : EXTENSION DU RÉFECTOIRE SCOLAIRE (délibération n°70-2016)

Nomenclature : 1.1 Marchés Publics

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération n°52-2016 du 09 juin 2016 portant sur l'étude acoustique de la cantine scolaire.

Lors de cette séance, il avait été décidé l'extension du réfectoire pour répondre à cet inconfort phonique.

L'agrandissement des espaces de stockage de la cuisine sera envisagé. Les vestiaires existants seront supprimés au profit du stockage nécessitant la réalisation en extension du vestiaire du personnel.

Le projet d'extension de 50 m² de la salle améliorera ainsi le confort d'accueil des enfants et pourra absorber une éventuelle hausse de l'effectif scolaire. Ce dernier est envisagé à l'est du bâtiment actuel sur une partie dédiée au stationnement des véhicules du personnel. Le parking sera délocalisé.

- Enveloppe financière pour les travaux : 100 000 € HT
- Surface à construire : 70 m²
- Surface à rénover : 20 m²

Pour ce faire, l'Atelier du Canal a établi une proposition de maîtrise d'œuvre pour un montant forfaitaire de 10 500 € HT.

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **RETIENT** la proposition de l'Atelier du Canal pour la maîtrise d'œuvre de l'extension du réfectoire municipal. Le montant forfaitaire des honoraires est fixé à 10 500 € HT.
- **DEMANDE** l'inscription de cette dépense en section d'investissement au budget d'investissement – exercice 2016.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous les documents à intervenir concernant ce dossier, et notamment l'acte d'engagement de maîtrise d'œuvre.

VI- TARIFS DE LA GARDERIE MUNICIPALE – ANNÉE SCOLAIRE 2016/2017 (délibération n°66-2016)

Nomenclature : 7.10 Divers

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 7 juillet 2015 fixant les tarifs de la garderie municipale pour l'année 2015/2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **DE FIXER** les tarifs de la garderie municipale pour l'année 2016/2017 comme suit :

Nombre d'heures	2015/2016	2016/2017
0 H30	1.05 €	1.10 €
1 H00	1.95 €	2.00 €
1 H30	2.55 €	2.55 €
2 H00	3.20 €	3.20 €
FORFAIT JOURNALIER		
2 H30	3.70 €	3.70 €
3 H00	3.90 €	3.90 €
3 H30	4.20 €	4.20 €

- **DÉCIDE** de fixer un forfait de 5 € par ¼ entamé après l'heure de fermeture du service de la garderie municipale lorsque le retard n'est pas justifié.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente délibération.

VII- PERSONNEL COMMUNAL – AVANCEMENTS DE GRADE – ANNÉE 2016 (délibération n°64-2016)

Nomenclature : 4.1 Personnels titulaires et stagiaires de la FPT

Vu les possibilités d'avancement de grade de certains agents territoriaux pour l'année 2016,

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du 14 mars 2016,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **DÉCIDE** les avancements de grade suivants :

Agent	Grade actuel (poste à supprimer)	Avancement de grade (poste à créer)	Date d'effet
M. Beauté Jérôme	Adjoint technique Principal 2 ^{ème} classe	Adjoint technique Principal 1 ^{ère} classe	24.07.2016
Mme Carudel Gwénaëlle	Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe	Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe	01.09.2016

Les postes correspondant aux nouveaux grades seront ainsi créés. Parallèlement, les postes correspondant aux anciens grades seront supprimés. Ces changements feront l'objet d'une délibération récapitulant ces modifications (tableau des effectifs).

- **CHARGE** M. le Maire de signer les arrêtés et tous les documents se rapportant à ce dossier.

VIII- **TABLEAU DES EFFECTIFS (délibération n°65-2016)**

Nomenclature : 4.1 Personnels titulaires et stagiaires de la FPT

Vu la délibération n°64-2016 du 15 septembre 2016 portant sur les avancements de grade de certains agents,

L'Assemblée, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **VALIDE** le tableau des effectifs municipaux ci-dessous :

Grade	Durée hebdomadaire	Nombre
Services administratifs et agence postale communale		
Attaché territorial	Temps complet	1
Adjoint Administratif principal 1 ^{ère} classe	Temps complet	1
Adjoint Administratif principal 2 ^{ème} classe	Temps non complet (26.50 ^{ème} /35)	1
Services techniques		
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	Temps complet	2
Adjoint Technique principal 1 ^{ère} classe	Temps complet	1
Ecole		
Adjoint Technique principal 2 ^{ème} classe	Temps complet	1
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Temps non complet (34 ^{ème} /35)	1
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Temps non complet (32 ^{ème} /35)	1
Adjoint d'Animation Territoriale 2 ^{ème} classe	Temps non complet (26 ^{ème} /35)	1
Salle multifonction		
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	Temps non complet (24 ^{ème} /35)	1
Bibliothèque		
Adjoint du patrimoine principal 2 ^{ème} classe	Temps complet	1

- **CHARGE** M. le Maire de signer les arrêtés et tous les documents se rapportant à ce dossier.

IX- RAPPORT D'ACTIVITÉS – EXERCICE 2015 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BRETAGNE ROMANTIQUE (délibération n°67-2016)

Nomenclature : 5.7 Intercommunalité

Conformément à la législation, la Communauté de Communes de la Bretagne Romantique doit présenter un rapport annuel d'activités aux différents conseils municipaux de son territoire. Ce dernier a été exposé par M. le Maire et précise qu'il est tenu à la disposition du public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'adopter le rapport annuel – exercice 2015 de la Communauté de Communes de la Bretagne Romantique.
- **PRÉCISE** que ce document est à la disposition du public aux jours habituels d'ouverture de secrétariat de mairie.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente délibération.

X- TARIFS DE L'ÉTUDE SURVEILLÉE – ANNÉE SCOLAIRE 2016/2017 (délibération n°68-2016)

Nomenclature : 7.10 Divers

Monsieur le Maire précise qu'il convient de fixer le prix de l'heure de l'étude surveillée après l'école. Monsieur le Maire propose de maintenir le montant horaire à 1.95 € sachant que le goûter n'est pas fourni.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **DE FIXER** le prix horaire de l'étude surveillée à 1.95 € pour l'année scolaire 2016 / 2017.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente délibération.

XI- TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA RUE EDMOND HARAND : AVENANT N°1 (délibération n°69-2016)

Nomenclature : 1.1 Marchés publics

Lors de l'exécution des aménagements de la rue Edmond Harand, certaines prestations prévues au marché initial de la tranche ferme n°2 ont été modifiées entraînant ainsi des plus-values et des moins-values.

Travaux en moins-values : total de – 1 640 € HT

- Déblais trottoirs : - 500.00 € HT
- Déblais à évacuer : - 300.00 € HT
- Apport de terre végétale : - 650.00 € HT
- Préparation des sols et reprofilage de la terre végétale : - 190.00 € HT

Travaux en plus-values : total de + 8 035 € HT

- Tout venant 0/31.5 sous trottoir : + 400.00 € HT
- BB 0/6 noir sous trottoir : + 1 800.00 € HT
- Bordures béton type P3 : + 1 560.00 € HT
- Signalisation 2u/poteau : + 2 695.00 € HT
- Plots de verre : + 900.00 € HT
- Marquage giratoire et revêtement îlot : + 680.00 € HT

Vu la délibération n°21-2016 du 24 mars 2016 validant les résultats du marché de ces travaux d'aménagement urbain,

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **VALIDE** les modifications d'aménagement de la rue Edmond Harand présentées ci-dessus entraînant une incidence financière sur le marché initial. Le nouveau montant du marché s'élève ainsi à 101 895.00 € HT soit 122 274.00 € TTC.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération et à engager toutes les démarches relatives à ce dossier.

XII- INFORMATIONS DIVERSES

1- Présentation esquisse – aménagement salle des sports.

L'estimation financière sera transmise plus tard.

2- Rentrée scolaire

- 221 scolarisés à la rentrée de septembre 2016
- Présentation des dépenses réalisées courant de l'été à l'école à hauteur de 29 122.26 € (aire de jeux incluse)

3- Projet de territoire de la Communauté de Communes de la Bretagne Romantique à l'horizon 2030

4- Dates à retenir

- Inauguration de l'entreprise SOFRIMAIX : lundi 19 septembre
- Prochaine réunion de la Caisse des écoles : lundi 26 septembre à 18 heures
- Visite de l'entreprise SANDEN : dimanche 25 septembre
- Week-end Saveurs et Plantes au potager : 24 et 25 septembre
- Soirée Rock'n'roll : samedi 1^{er} octobre à la salle multifonction
- Commission bâtiment : présentation par le cabinet YLEX en charge du diagnostic église le lundi 10 octobre à 10h30
- Commission mairie : présentation par l'Atelier 56 S le lundi 10 octobre à 14h00 à la mairie
- Classes 6 : samedi 23 octobre

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur Loïc RÉGEARD déclare la session close.

La séance est levée à 22h00.

A Pleugueneuc, le 27 septembre 2016

Vu le Maire,

M. Loïc Régeard